

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la séance du 14 juin 2024

Le 14 juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en la mairie de Retzwiler sous la présidence de Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, pour la tenue ordinaire d'une séance suite à sa convocation du 07 juin 2024.

#### Présents : 13

Franck GRANDGIRARD	Alain MOHN	Pierre-François BITSCH	Martine MEILLER	
Agnès VALENTIN	Valérie PROUST	Camille KAYSER	Laure FINK	Frédéric KNOPF
Philippe RITTER	Menderes UNLU	Anthony FREY	Maximilien VOUILIER	

#### Excusés : 1

Annick RIEKER

#### Procurations : 1

procuration à Valérie PROUST

#### Absents : 0

**Démissionnaires : 1** Benjamin FRIEDRICH (11 avril 2022)

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

#### Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour modifié :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024
2. Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal
3. Vente de terrain communal
4. Renouvellement de la certification PEFC de la gestion durable de la forêt

#### Informations et questions diverses

**Secrétaire de séance : Laure FINK**

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024

#### Délibération n° 2024.32

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le procès-verbal retrace les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il présente une synthèse des délibérations et des décisions du conseil.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2024.

## 2. Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal

### Délibération n° 2024.33

Les frais de l'Adauhr pour la modification de la zone AUa du PLU bien qu'étant pris en charge par les propriétaires, doivent être dans un premier temps réglés directement par la commune.

L'Adauhr n'étant pas un service aux particuliers mais uniquement aux collectivités. À charge ensuite à la commune d'établir la facturation aux particuliers concernés.

De fait, ces frais d'étude n'ont pas été budgétisés, il convient donc de régulariser la situation.

Chapitre	Article	Libellé	Virement
21	2152	Op 172 : Installation de voirie	- 5 000,00 €
20	203	Op 135 : Modification du PLU en vigueur	+ 5 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** les virements de crédits suivants – décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal :

Chapitre	Article	Libellé	Virement
21	2152	Op 172 : Installation de voirie	- 5 000,00 €
20	203	Op 135 : Modification du PLU en vigueur	+ 5 000,00 €

## 3. Vente de terrain communal

### Délibération n° 2024.34

La demande d'achat de terrain sollicitée par Mme Morosinotto concernant la parcelle établie à l'arrière de leur terrain, n'est pas soumise à l'estimation des Domaines. Le terrain ayant une enveloppe financière faible et la commune ayant moins de 2000 habitants, le prix peut être fixé librement par le conseil municipal. Le terrain représente environ 4 ares en zone N.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**AUTORISE** la vente à Mme Morosinotto

**FIXE** le prix de vente à hauteur de 200 € de l'are

**DIT** que les frais de division, d'actes et d'enregistrements seront portés par l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, les frais étant portés par l'acquéreur.

## 4. Renouvellement de la certification PEFC de la gestion durable de la forêt

### Délibération n° 2024.35

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'engagement de la Commune avec PEFC est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Il s'agit de renouveler pour 5 ans l'engagement avec cet organisme de certification de la gestion forestière durable.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à :

- Respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans ses forêts, les règles de gestion forestière durable en vigueur.

- Accepter les visites de contrôles en forêt par PEFC Grand Est et autoriser PEFC Grand Est à consulter à titre confidentiel tous les documents, qu'elle conserve au moins pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la Commune s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, elle aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- Mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.-Accepter que sa participation au système PEFC soit rendue publique.
- En cas de modification de la surface de la forêt communale, informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de la certification PEFC de la Commune et l'inviter à prendre contact avec PEFC Grand Est

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** le renouvellement d'engagement pour 5 ans à la certification PEFC

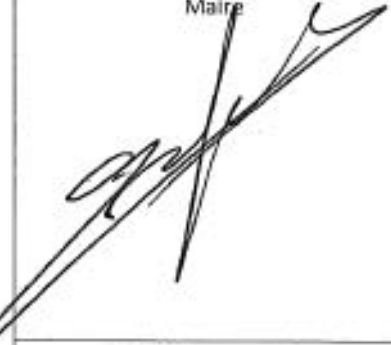


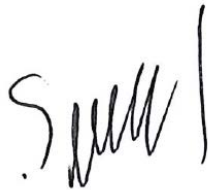

**DEMANDE** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation PEFC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

## Informations et questions diverses

- ▶ **Congés des agents**
- ▶ **Ressource humaine**
- ▶ **Secrétariat de mairie durant l'été**
- ▶ **Travaux de voirie (Cité Sturm, Rue Elbach, Rue de Belfort)**
- ▶ **Travaux Salle polyvalente - école**
- ▶ **Eau Potable (Rapport ARS sur nos ouvrages d'eau, interconnexion)**
- ▶ **École (Départ de 2 institutrices, Attente d'une nomination, projet de RPI)**
- ▶ **Centenaire du CPI 2025**
- ▶ **Arrêté nuisance sonore**
- ▶ **Élection législative anticipée**
- ▶ **Info municipale juin 2024**

**Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 22h30.**

<p><b>Franck GRANDGIRARD</b> Maire</p> 	<p><b>Alain MOHN</b> 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</p> 	<p><b>Pierre-François BITSCH</b> 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</p> 
<p><b>Martine MEILLER</b> 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</p> 	<p><b>Annick RIEKER</b> Conseillère Municipale <b>Absente excusée</b> Procuration à Valérie PROUST Jusqu'au point n° 2</p> 	<p><b>Agnès VALENTIN</b> Conseillère Municipale</p> 
<p><b>Valérie PROUST</b> Conseillère Municipale</p> 	<p><b>Camille KAYSER</b> Conseillère Municipale</p> 	<p><b>Laure FINK</b> Conseillère Municipale</p> 
<p><b>Frédéric KNOFF</b> Conseiller Municipal</p> 	<p><b>Philippe RITTER</b> Conseiller Municipal</p> 	<p><b>Menderes UNLU</b> Conseiller Municipal</p> 
<p><b>Anthony FREY</b> Conseiller Municipal</p> 	<p><b>Maximilien VOILIER</b> Conseiller Municipal</p> 